



Notes de fin de mission – Ephrem Ghonda Makiadi

Tchad – Atelier d’appropriation et de validation du projet de loi portant règles de création et statut général des établissements publics et du projet de réforme de leur tutelle. Le 21 avril, du 16 au 18 juin et le 14 juillet 2021

L’atelier avait pour objectifs : (i) de recueillir les observations des autorités sur trois projets préparés au cours de la mission conduite du 25 janvier au 8 février 2021, en l’occurrence le projet de loi portant règles générales et statut des établissements publics, l’organisation de la tutelle et le plan d’action pour la mise en œuvre de la réforme sur la supervision des établissements publics (ii) de les intégrer dans les documents soumis à leur examen, et (iii) d’organiser un atelier de validation des trois projets revus.

Au cours de cet atelier, les conclusions et recommandations de la mission de janvier – février 2021 ont été approuvées après avoir été enrichies des contributions des participants, notamment sur les points suivants : (i) la possibilité d’adapter l’organisation des réunions du conseil d’administration des EP (visioconférences, possibilité de représentation des membres, votes électroniques) compte tenu du nombre de séances annuel imposé par la loi – quatre – afin que le conseil soit actif et efficace ; (ii) l’obligation posée par la loi de consacrer deux séances de conseil d’administration à l’examen du budget annuel de l’EP et de ses comptes annuels ; (iii) la possibilité de créer des comités techniques permanents spécialisés dans des domaines particuliers pour assister le conseil d’administration dans ses travaux ; et (iv) l’inscription dans la loi de l’institution par décret d’un « Cadre budgétaire et comptable » pour les EP afin de coordonner le cycle budgétaire des EP au cycle budgétaire de l’Etat et d’harmoniser les principes de gestion budgétaire des EP avec ceux que la LOLF a institués pour l’Etat.

Le dispositif de tutelle proposé – notamment l’instauration d’une tutelle financière exercée par le Ministère de l’économie et des finances – a été validé après confirmation que la tutelle financière exercée par la Direction générale des services du budget et de l’informatisation (DGBI) se réalisera sans préjudice du contrôle exercé par la Direction générale du trésor de la comptabilité publique (DGTCP) sur les comptes publics et les comptabilités des EP.

Le plan d’action a été validé moyennant ajustement des échéances de mise en œuvre afin de l’adapter au nouveau contexte créé par les événements que le Tchad a dû affronter au cours des derniers mois.